

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 APFEL**

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**1.1. Identificateur de produit**

Code: 901862+901807  
Dénomination: POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 APFEL  
UFI: JW1Q-7YMV-JT02-QQW2

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
nettoyant polyvalent	-	-	✓

**Utilisations Déconseillées**

Ne pas utiliser pour des usages autres que ceux indiqués

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale: O-Pac s.r.l.  
Adresse: Via al Mognago 42  
Localité et Etat: 23848 Oggiono (LC) Italia  
Tél. +39 0341581856  
www.opac.it

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de sécurité: info@opac.it

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pour renseignements urgents s'adresser à  
Tox Info Suisse  
Auskunft: +41 44 251 66 66  
Telefon Im Notfal: 145

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).  
Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (UE) 2020/878.

Classification e indication de danger: --

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL****2.2. Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger: --

Conseils de prudence:

**P102** Tenir hors de portée des enfants.**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.Composants (Réglementation 648/2004)

Parfums

Agents conservateurs: PHENOXYETHANOL

**2.3. Autres dangers**Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq$  0,1%.**RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Informations non pertinentes

**3.2. Mélanges**

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
<b>1,2-PROPANEDIOL</b>		
INDEX -	$2 \leq x < 2,5$	
CE 200-338-0		
CAS 57-55-6		
Règ. REACH 01-2119456809-23		
<b>acétate de pentyle</b>		
INDEX 607-130-00-2	$0 < x < 0,05$	Flam. Liq. 3 H226, EUH066, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C
CE 204-662-3		
CAS 123-92-2		

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL**

Règ. REACH 01-2119548408-32

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

**RUBRIQUE 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

A priori aucun effet susceptible de nécessiter la mise en place de mesures de premiers secours spéciales n'est prévu. Les informations qui suivent sont des indications pratiques de bon comportement en cas de contact avec un produit chimique non dangereux.

En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.

En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats.

Protection des secouristes

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'apparition de symptômes, qu'ils soient aigus ou différés, consulter un médecin.

Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage cutané et oculaire.

**RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

**MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS**

Aucun en particulier.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL****ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En présence de vapeurs ou de poussières en dispersion dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Références réglementaires:

DEU	Deutschland	Forschungsgemeinschaft MAK- und BAT-Werte-Liste 2022 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe Mitteilung 58
DNK	Danmark	Bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer - BEK nr 1458 af 13/12/2019
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2023
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021

## 901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 APFEL

FIN	Suomi	HTP-VÄRDEN 2020. Koncentrationer som befunnits skadliga. SOCIAL - OCH HÄLSOVÄRDSMINISTERIETS PUBLIKATIONER 2020:25
HUN	Magyarország	Az innovációért és technológiáért felelős miniszter 5/2020. (II. 6.) ITM rendelete a kémiai kóroki tényezők hatásának kitett munkavállalók egészségének és biztonságának védelméről
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
NOR	Norge	Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske faktorer i arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om tiltaks- og grenseverdier), 21. august 2018 nr. 1255
NLD	Nederland	Arbeidsomstandighedenregeling. Lijst van wettelijke grenswaarden op grond van de artikelen 4.3, eerste lid, en 4.16, eerste lid, van het Arbeidsomstandighedenbesluit
POL	Polska	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy
ROU	România	Hotărârea nr. 53/2021 pentru modificarea hotărârii guvernului nr. 1.218/2006, precum și pentru modificarea și completarea hotărârii guvernului nr. 1.093/2006
SWE	Sverige	Hygieniska gränsvärden, Arbetsmiljöverkets föreskrifter och allmänna råd om hygieniska gränsvärden (AFS 2018:1)
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.

### 1,2-PROPANEDIOL

#### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
WEL	GBR	474	150		

#### Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	260	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	26	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	572	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	57,2	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	183	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	20000	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	50	mg/kg

#### Santé –

#### Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation			10 mg/m3	50 mg/m3			10 mg/m3	168 mg/m3

### acétate de pentyle

#### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
AGW	DEU	270	50	270	50
TLV	DNK	271	50	532	100
VLA	ESP	270	50	540	100
VLEP	FRA	270	50	540	100
HTP	FIN	270	50	540	100
AK	HUN	270		540	

## 901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 APFEL

VLEP	ITA	270	50	540	100
TLV	NOR	260	50		
TGG	NLD			530	98,1
NDS/NDSCh	POL	250		500	
TLV	ROU	270	50	540	100
NGV/KGV	SWE	500	100	800	150
WEL	GBR	270	50	541	100
OEL	EU	270	50	540	100

### Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,022	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,002	mg/l
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,22	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	100	mg/l

### Santé –

#### Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale								1,47 mg/kg bw/d
Inhalation				5,1 mg/m <sup>3</sup>				20,8 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				1,47 mg/kg bw/d				2,95 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

### PROTECTION DES YEUX

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

**RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	Température: 20 °C
Couleur	incolore	Note:méthode interne Température: 20 °C
Odeur	caractéristique	Méthode:interne
Point de fusion ou de congélation	0 °C	Méthode:données de la littérature Substance:EAU
Point initial d'ébullition	100 °C	Méthode:données de la littérature Substance:EAU Point initial d'ébullition: 100 °C
Inflammabilité	pas disponible	Motif d'absence de donnée:La substance / le mélange n'est pas inflammable
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.
Point d'éclair	pas disponible	Motif d'absence de donnée:La substance / le mélange n'est pas inflammable
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.
Température de décomposition	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.
pH	5 - 6	Méthode:méthode interne Température: 20 °C
Viscosité cinématique	pas disponible	Motif d'absence de donnée:non déterminé
Solubilité	Compléter dans l'eau	Méthode:interne Température: 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	Motif d'absence de donnée:ne s'applique pas aux liquides inorganiques et ioniques et, en règle générale, il ne s'applique pas aux mélanges
Pression de vapeur	0,02 Atm	Méthode:dato di letteratura Substance:EAU Pression de vapeur: 17,5 mmHg

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL**

Densité et/ou densité relative	pas disponible	Température: 20 °C
Densité de vapeur relative	0,0006 kg/dm <sup>3</sup>	Motif d'absence de donnée:non déterminé
		Méthode:Données de la littérature
		Substance:EAU
		Température: 0 °C

**Caractéristiques des particules****Diamètre équivalent médian**

Note: Il ne s'applique qu'aux solides

**Distribution de taille**

Note: Il ne s'applique qu'aux solides

**Empoussièrément**

Note: Il ne s'applique qu'aux solides

**Surface spécifique**

Note: Il ne s'applique qu'aux solides

**Form**

Note: Il ne s'applique qu'aux solides

**9.2. Autres informations**

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Absence de groupements chimiques associés à des propriétés explosives conformément aux dispositions de l'annexe I, partie 2, chap. 2.1.4.3 du Règlement (CE) 1272/2008 - CLP
Propriétés comburantes	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Absence d'exigences liées à la présence d'atomes ou de liaisons chimiques associées à des propriétés oxydantes dans les molécules des composants selon l'Annexe I, Partie 2, 2.13.4 Règlement (CE) 1272/2008

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

1,2-PROPANEDIOL

Hygroscopique.Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Aux hautes températures, tend à s'oxyder et à dégager de l'aldéhyde propanoïque et de l'acide lactique et acétique.

**10.2. Stabilité chimique**

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

1,2-PROPANEDIOL

Peut réagir dangereusement avec: chlorures acides, anhydrides acides, agents oxydants.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Informations pas disponibles

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

1,2-PROPANEDIOL

Peut dégager: oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL**

ATE (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important)  
ATE (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

1,2-PROPANEDIOL  
LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Rabbit  
LD50 (Oral): 19700 mg/kg Guinea Pig  
LC50 (Inhalation aérosols/poussières): 317,042 mg/l/4h

acétate de pentyle  
LD50 (Oral): 7400 mg/kg rabbit

**CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**CANCÉROGÉNÉCITÉ**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**DANGER PAR ASPIRATION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**11.2. Informations sur les autres dangers**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

**RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL**

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

**12.1. Toxicité**

acétate de pentyle	
LC50 - Poissons	> 22 mg/l/96h Danio rerio
EC50 - Crustacés	42 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/48h 48h invece di 72h
NOEC Chronique Poissons	21,5 mg/l Danio rerio
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	> 100 mg/l

1,2-PROPANEDIOL	
LC50 - Poissons	40613 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	18340 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	19000 mg/l/72h
NOEC Chronique Crustacés	13020 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

acétate de pentyle	
Rapidement dégradable	
1,2-PROPANEDIOL	
Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement dégradable	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

acétate de pentyle	
BCF	28,1 -
1,2-PROPANEDIOL	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	-1,07
BCF	0,09

**12.4. Mobilité dans le sol**

1,2-PROPANEDIOL	
Coefficient de répartition : sol/eau	0,46

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

**12.7. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

La gestion des déchets résultant de l'utilisation ou de la dispersion de ce produit doit être organisée conformément aux règles en matière de sécurité au travail. Voir la section 8 pour la nécessité éventuelle d'un EPI.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

pas applicable

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

pas applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

pas applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

pas applicable

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL****14.5. Dangers pour l'environnement**

pas applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

pas applicable

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE

: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Produit

Point 40

Substances contenues

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

:

Aucune

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL**Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

Règlement (CE) No. 648/2004

Composants conformes au Règlementation (CE) No. 648/2004

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la Règlementation (CE) No. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 1: Peu dangereux pour les eaux

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

/

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Flam. Liq. 3</b>	Liquide inflammable, catégorie 3
<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL**

- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
  2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
  3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
  4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
  5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
  6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
  7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
  8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
  9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
  10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
  11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
  12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
  13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
  14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
  15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
  16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
  17. Règlement (UE) 2019/1148
  18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
  19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
  20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
  21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
  22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
  23. Règlement délégué (UE) 2023/707
  24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
  25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
  26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
  - Handling Chemical Safety
  - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
  - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
  - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
  - Site Internet IFA GESTIS
  - Site Internet Agence ECHA
  - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en

**O-Pac s.r.l.**

Revision n. 1

du 07/01/2025

Nouvelle émission

**901862+901807 - POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80  
APFEL**

Imprimé le 07/01/2025

16/16

matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.  
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

**MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION**

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

# Fiche de données de sécurité: page de garde

Elaborée le 07/01/2025

## RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Code: 901862+901807  
Dénomination POWERFORCE FEUCHTE ALLZWECKTUCHER 80 APFEL  
UFI: JW1Q-7YMV-JT02-QQW2

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

nettoyant polyvalent

Ne pas utiliser pour des usages autres que ceux indiqués

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALDI SUISSE AG  
Niederstettenstrasse 3  
9536 Schwarzenbach SG / CONFEDERAZIONE SVIZZERA  
Telefono 0800 900 180  
www. Aldi-suisse.ch  
[serviceteam@aldi-suisse.ch](mailto:serviceteam@aldi-suisse.ch)

O-Pac s.r.l.  
Via al Mognago 42  
23848 Oggiono (LC)  
Italia  
tel. +39 0341581856  
www.opac.it  
[info@opac.it](mailto:info@opac.it)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)  
Appels de l'étranger + 41 44 251 51 51

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

Voir la section 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

acétate de pentyle			
MAK-Wert	ppm	mg/m3	
	50	260	
KZG-Wert	ppm	mg/m3	
	50	260	
Note:	Aucun danger pour le fœtus si la valeur MAK est respectée.		

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Voir la section 8.2 de la Fiche de Données de Sécurité.

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

Voir la section 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

Ne pas jeter dans l'environnement. Ne pas entrer dans les égouts. Les résidus et les emballages qui ne peuvent pas être soumis au traitement de nettoyage doivent être éliminés de la même manière que le produit.  
Les déchets spéciaux marqués « rs » ne peuvent être livrés qu'à des centres de collecte ou à des entreprises d'élimination agréés.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1):

CODE	CLASSIFICATION	APPLICATION
200130	-	produit
150106	-	Emballages contenant des résidus

## RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange n'a été effectuée.

Classification des liquides de nature à polluer les eaux: Classe B.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV):

OCOV: 0,05%

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM): rien à déclarer.

Ordonnance OPICChim: rien à déclarer.

Liste SVHC (Annexe 3 Ochim): aucune.

En ce qui concerne la sécurité au travail et la manipulation du produit, tenez compte:

822.11 - Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail)

822.111 - Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1) du 10 mai 2000

822.113 Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT 3) (Protection de la santé) du 18 août 1993

Page de garde élaborée le: 07/01/2025